

Procédures à suivre pour la réparation (roue ou couvercle brisés), le remplacement (bac craqué) ou l'ajout d'un bac de recyclage à une nouvelle résidence.

Le service de réparation/remplacement/ajout de bac dans notre municipalité se fait le **jeudi** ou **vendredi tous les deux (2) semaines**. Ce service s'exécute par la firme Groupe TIRU qui se rend directement près de votre domicile pour réparer, remplacer ou ajouter un bac. Vous devez **au préalable** nous contacter à la municipalité soit par téléphone au **450-764-3573** ou par courriel **ste-justine@oricom.ca** et nous transmettre votre demande avec vos coordonnées (**nom, adresse, défectuosité précise du bac** ainsi que son **numéro de série débutant par VS... ou 41...**) pour que nous puissions l'envoyer **avant le mercredi précédant** le jeudi ou vendredi de leur déplacement dans notre municipalité.

Pour la réparation et le remplacement, placez votre bac comme à l'habitude pour la collecte de récupération le lundi car il est **important que le bac soit VIDE de son contenu** et laissez-le au même endroit pour qu'il soit prêt le jeudi ou vendredi lors de leur intervention.

N.B. L'exécution du service de réparation/remplacement/ajout dépend toujours du moment où vous nous avez transmis votre demande. Le travail s'effectuera à l'intérieur d'un délai de QUELQUES JOURS à DEUX SEMAINES.